

**COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 26 08 2020**

L'an deux mil vingt, le vint-six août, à vingt heures trente,  
 Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé à huis clos à la  
 salle des fêtes de Triaucourt, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur  
 Vincent LOMBART, Maire.

**Etaient présents :** V. Lombart, M.C George, M-C Michel, J. Pinet, M. Ganassali,  
 Y. Gallois, E. Schaeffer, C. Charton, R. Colin, S. Gauthier, N. Bertin.

**Absents :** M. Lionnet ; G. Pirot ; G. Cordier.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection  
 d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des  
 suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Vote du budget 2020 du Lotissement Le Calvaire**

**Délibération N°27**

Monsieur le Maire explique que le budget reçu en Préfecture le 28/07/2020 par  
 délibération n°20 n'est pas équilibré en fonctionnement. Or, cette anomalie est  
 bloquante pour le compte de gestion et pose problème pour la dissolution de ce  
 budget.

En conséquence, Monsieur le Maire présente pour le lotissement Le Calvaire un  
 budget primitif 2020 régularisé comme suit :

Lotissement de LE CALVAIRE-SEUIL ARGONNE					
budget primitif 2020					
trésorerie de BAR COLLECTIVITES					
section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
article	libellé	propositions	article	libellé	propositions
011	charges à caractère général	1,91	70	produits des services	32780,00
6015	terrains		7015	ventes de terrains aménagés	32780,00
6045	études		042	variations stocks	0,00
605	travaux		71355	stocks en cours	
608	frais accessoires		74	dotations et participations	39567,46
658	régul arrondis TVA	1,91	774	subvention commune Remboursement frais	39567,46
042	variations stocks	51 629,74			
71355	stocks en cours annulation	51 629,74			
		20 715,81			0,00
002	déficit fonctionnement reporté	20 715,81	002	excédent de fonctionnement reporté	
023	virement section investissement				
<b>total</b>		<b>72 347,46</b>	<b>total</b>		<b>72347,46</b>
section d'investissement					
dépenses			recettes		
article	libellé	propositions	article	libellé	propositions
168741	rembt avance remboursable	61 536,73	040/3555	stocks annulation	51 629,74
040/3555	stocks travaux en cours		001	excédent reporté	9 906,99
<b>total</b>		<b>61 536,73</b>	<b>total</b>		<b>61 536,73</b>

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le budget primitif 2020 proposé ci-dessus.

### **Renouvellement de la convention SDIS relative à la capture et au transport des animaux présentant un risque pour autrui**

#### **Délibération N°28**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention SDIS relative à la capture des animaux errants et au transport des animaux présentant un risque pour autrui est arrivée à échéance et qu'en conséquence, il convient de la renouveler.

En outre, il précise que le SDIS applique pour ces interventions, les tarifs des interventions privatives fixés par le conseil d'administration du SDIS de la Meuse d'un montant forfaitaire de 76,57 euros pour l'année 2020. Ce montant est actualisé chaque année en fonction de l'indice de consommation.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que de son côté, la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne dispose d'une convention avec le refuge de Cathy de Fains-Véel permettant à la Commune de déposer les animaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, que Monsieur le Maire renouvelle et signe la convention avec le SDIS.

### **Assistance technique du Département en matière de gestion de la voirie communale et des ouvrages d'art**

#### **Délibération N°29**

Au vu des travaux de voiries envisagés, Monsieur le Maire propose d'avoir recours à l'assistance technique proposée par le Département en matière de gestion de la voirie communale et des ouvrages d'art au tarif de 415,20 euros.

Après avoir pris connaissance des prestations d'assistance susceptibles d'être apportées par le Département en matière de gestion de la voirie communale et des ouvrages d'art, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'assistance technique du Département de la Meuse pour la gestion patrimoniale de la voirie et des ouvrages d'art, conformément à l'article L.3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales au tarif de 415,20 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **Renouvellement du drapeau du Centre de Secours de Seuil d'Argonne**

#### **Délibération N°30**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Secours de Seuil d'Argonne souhaite remplacer son drapeau et que le montant de ce remplacement s'élève à la somme de 1240 euros H.T soit 1488 euros T.T.C.

Le Centre de Secours a sollicité les communes rattachées au Centre, afin que celles-ci participent éventuellement au financement de cet achat.

Monsieur le Maire propose que la Commune soutienne le Centre de Secours à hauteur de 400 euros.

En qualité de membre de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Seuil d'Argonne, Monsieur le Maire ne souhaite pas participer au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de participer au renouvellement du drapeau du Centre et d'apporter une contribution financière de 400 euros.

### **Demande de droit de stationnement d'un snack ambulant**

#### **Délibération N°31**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie, d'une demande de droit de stationnement de Madame THIEBAUT Rachel, détentrice d'un commerce ambulant, « CHOUPIE Snack » de type snack - restauration rapide - friterie.

La commerçante propose d'occuper un emplacement tous les quinze jours.

Considérant le rythme de passage actuel du camion-pizzas DOM'S PIZZA, Monsieur le Maire propose que ce dernier et CHOUPIE Snack occupent le même emplacement et selon les mêmes modalités pratiques et financières le vendredi soir une semaine sur deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de répondre favorablement à la demande de Madame THIEBAUT Rachel et lui accorde un droit de stationnement pour exercer son activité le vendredi soir alternativement avec DOM'S PIZZA.

### **Prix des terrains à bâtir**

#### **Délibération N°32**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose de terrains à bâtir, dans les secteurs de la rue du Clos Gérard et du lotissement Le Calvaire.

Il précise que le prix au m<sup>2</sup> était fixé à 11 euros et ajoute que conformément au règlement en vigueur, les propriétaires de parcelle ont une année pour déposer leur permis de construire.

De plus, si dans les douze mois suivant l'achat, aucun permis de construire n'a été déposé et si, au bout des trois ans après la date d'achat, la construction n'est pas terminée, la commune se réserve le droit de reprendre le terrain au prix d'achat. Par ailleurs, il est recommandé, lors de la construction des maisons, de ne pas faire de sous-sol enterré ou semi-enterré.

Pour encourager des familles à une installation pérenne sur la commune, Monsieur le Maire souhaite relancer la vente de parcelles à bâtir pour la construction de maisons d'habitation.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de reconsidérer le prix de vente au m<sup>2</sup> des terrains à bâtir pour renforcer l'attractivité de la commune.

Suite à concertation les prix de 7 et 8 euros du m<sup>2</sup> sont proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 8 voix pour et 3 voix contre le prix de 7 euros le m<sup>2</sup> avec respect des conditions rappelées ci-dessus et l'application du règlement en vigueur.

### **Travaux chemins communaux**

#### **Délibération N°33**

Monsieur le Maire explique que plusieurs chemins communaux, tels que les chemins de Pinguigny, de Coubreuil, de l'étang communal ou encore à Senard, nécessitent des travaux notamment de dérasement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que des travaux de dérasement soient réalisés sur les chemins déterminés et autorise Monsieur le Maire à demander des devis et à retenir l'entreprise la mieux-disante.

### **Questions diverses**

#### **Illuminations de Noël**

Suite à sa réunion, la commission « Vie Locale » propose de modifier les illuminations du centre bourg. Un rendez-vous est programmé avec la société DECOLUM pour faire une sélection de nouvelles illuminations et établir un devis.

Fin de la séance.

Mr LOMBART Vincent	Mme GEORGE Marie- Cécile	Mme MICHEL Marie- Claude	Mr PINET Julien
Mr GANASSALI Mario	Mr GALLOIS Yves	Mme CORDIER Géraldine	Mme LIONNET Marie
		Absente	Absente
Mr BERTIN Nicolas	Mme COLIN Régine	Mme GAUTHIER Sandrine	Mr PIROT Gérard
			Absent
Mme CHARTON Christelle	Mr SCHAEFFER Enrico		